Quatrième Année. — N° 175 | LE NUMERO : 5 CENTIMES | Dimanche 7 Juin 1903

Courrier de Tourcoing

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS { 6 mois . . . . . fr. 2.50 / un an . . . . . fr. 5.00 — Départements et Etranger : le port en sus

Rédaction & Administration — 43, Rue du Tilleul, TOURCOING

INSERTIONS { Annonces . . . la ligne, 15 cent. / Réclames . . . id. 40 cent. / Demandes d'emploi id. 10 cent.

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE

A petits coups, avec des repos d'une demi-semaine prudemment aménagés, la Chambre discutant sérieusement des affaires sérieuses, semble se complaire dans ce rôle et s'y prélasser.

La loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables qu'elle tient sur le métier est uns consécration naturelle du principe d'obligation qui domine désormais la conception démocratique de la solidarité humains substituée à la charité chrétienne.

Dans son dernier ministère, M. Charles Dupuy, à qui l'on doit déjà l'initiative de l'instruction de l'assistance médicale gratuite, avait repris un projet de loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, élaboré par le ministère Méline. Le nouveau texte avait été même soumis à l'examen du Conseil d'Etat et il allait être déposé sur le bureau de la Chambre quand le ministère fut renversé. Ayant d'autres soucis qu'ils s'étaient d'ailleurs bénévolsment donnés — défense républicaine, défense-anticléricale, — le ministère Waldeck-Rousseau et le ministère Combes laissèrent dormir le projet dans les cartons de la place Beauvau, et, s'il est aujourd'hui à l'ordre du jour à la Chambre, c'est sur l'initiative parlementaire et l'on verra, à certaines incohérences, qu'il n'y a rien gagné. Dans tous les cas, les socialistes se sont jetés là-dessus comme des frelons et en ont de suite fait leur chose avec une ostentation qu'il est bon de signaler comme une injustice à l'égard des véritables imitateurs de la conception nouvelle de l'assistance publique.

Cette réserve faite, voici les principales lignes du projet en discussion :

Il ne s'agit plus nous le répétons, d'un devoir charitable, mais d'un droit individuel assuré à chaque indigent, vieillard, infirme ou incurable et donnant lieu à une sorte d'action judiciaire portée devant des tribunaux spéciaux organisés par la loi elle-même.

Le Conseil municipal arrête d'abord la liste des indigents à admettre à l'assistance obligatoire et ayant leur domicile de secours dans la commune. Il fixe ensuite les conditions dans lesquelles cette assistance sera donnée — assistance à domicile, hospitalisation, placement familial, — et le montant des allocations, l'allocation à domicile ne pouvant être inférieure à 5 francs par mois, ni supérieure à 20 francs.

Mais les intéressés pourront attaquer les décisions du conseil municipale devant une commission cantonale composée du sous-préfet, du conseiller-général, d'un conseiller d'arrondissement et du juge de paix. Les décisions de cette commission pourront être elles-mêmes frappées d'appel devant une commission supérieure, siégeant à Paris et comprenant deux sénateurs, deux députés, cinq délégués de divers ministères, deux délégués du grand conseil de l'assistance publique au ministère de l'Intérieur et quatre autres personnages désignés par le gouvernement.

Les objections faites au projet sont nombreuses et les incohérences, le manque de coordination, l'atteinte portée à des principes ou à d'autres institutions que l'on ne voudrait cependant pas atteindre ont éclaté dès le début de la discussion. On reproche au projet de manquer de base financière certains, d'être une œuvre de centralisation excessive, d'bostilité à la prévoyance mutualiste et à la bienfaisance privée.

A ces dernier point de vue, un député, M. Sibille, avait proposé, à l'article 2, un amendement spécifiant que les secours publics ne seraient donnés qu'en cas d'insuffisance privée. Il l'a retiré devant cette déclaration répétée de M. Millerand, président de la commission : « Je répète bien volontiers la déclaration que j'ai faite et je dis de nouveau que le projet de loi, bien loin de vouloir supprimer les œuvres de bienfaisance privée, se propose, au contraire, de les utiliser et de s'appuyer sur elles pour arriver au résultat que nous nous proposons : l'adoucissement des souffrances humains. »

Mais une déclaration, même de M. Millerand, ne vaut pas deux lignes de texte légal.

Un autre grave inconvénient de la constitution d'un droit pour chaque indigent est le coup qu'elle peut porter à l'épargne mutualiste qui a fait dans notre pays du progrès dont tout le monde s'applaudit. Il est bien évident, en effet, que les travailleurs, du moment où ils seront assurés, de par la loi, d'un secours obligatoire à l'heure de la vieillesse ou de l'infirmité, n'auront plus la même préoccupation d'épargner. Cet inconvenient et d'autres encore sur le même objet, savoir, par exemple, quelle appréciation des ressources de l'indigent provsnant de la prévoyance doit être faite, provoqueront, à la discussion de l'article 18, un important débat.

Maintenant quelle sera la charge financière de l'assistance qui doit se répartir, dans des proportions déterminées, entre la commune, le département et l'Etat. D'après le rapporteur, M. Bienvenu-Martin, la charge annuelle totale serait de 12 millions et plus dont il fait la répartition avec une précision étonnante : 5 692.200 fr. pour les communes ; 3.156.800 fr. pour les départements : 3 192.000 fr. pour l'Etat.

Or, l'Office du Travail, mieux documenté apparemment, prévoit une dépense annuelle de 120 millions, sans compter les frais de constructions et d'agrandissement d'hospices !

Rien ne dit d'ailleurs que cette évaluation n'est pas encore trop faible, tout au contraire, puisqu'elle est basée sur les statistiques de l'assistance actuelle, tandis qu'il est bien certain que du jour où l'assistance sera de droit, tels qui hésitaient à solliciter un secours, n'hésiteront pas à réclamer l'acquittement d'une dette sociale.

Inconscience ou trahison ?

Il se passe tant de choses extravagantes depuis quelques années qu'on arrive à ne plus s'étonner de rien. C'est ainsi qu'on a fait à peine attention au voyage du général André à Armentières. Est-il rien cependant de plus inconcevable que cette visite d'un ministre de la guerre à une municipalité socialiste ? Et c'est bien parce qu'elle est socialiste qu'il lui a fait la politesse de répondre à son invitation ; il a tenu à se faire la remarque dans son discours. « Je suis heureux, a-t-il dit, d'être l'hôte de cette municipalité socialiste... »

Le général André sait-il bien ce que signifie ce mot : socialiste ? On peut l'entendre de cent manières. Mais, en politique, à cette heure, ce mot a un sens bien déterminé ; il qualifie un parti qui a une doctrine et un programme. Ce programme est même discuté, arrêté et rédigé tous les ans dans un congrès général des fédérations socialistes.

Le ministre de la guerre ne peut pas ignorer qu'il y a dans le programme des fédérations un article 4, voté pour la première fois au congrès de Tours, et dont voici le sens. Je cite, de mémoire : « Le parti socialiste répudie l'idée de patrie ; il poursuit une œuvre internationale d'affranchissement pour tous les peuples ; ses élus doivent préparer par tous les moyens la suppression des armées permanentes ; et, en attendant, voter la suppression de toutes les dépenses militaires. »

Le socialisme est en un mot, par définition, l'ennemi de l'armée, la négation de l'armée ; et le ministre de la guerre ces félicité une municipalité pour son socialisme ; il lui suffit de savoir qu'elle soutient le gouvernement dont il fait partie.

Les Bourses du Travail soutiennent, elles aussi, le gouvernement actuel ; ce sont elles qui ont fait éditer le fameux *Manuel du Soldat* où est prêchée publiquement l'indiscipline et la révolte.

Le général André, mis en demeure d'arrêter le propagation de ces brochures abominables dans les casernes, n'a pu s'empêcher d'en condamner l'esprit et d'en interdire la distribution. A quoi bon, puisqu'il s'en va ensuite serrer la main de ceux qui organisent cette propagande, et les louer pour leur zèle.

Les opinions de la municipalité d'Armentières sont en parfaite communion avec les idées qui règnent dans les Bourses du Travail. Du part et d'autres, les socialistes obéissent aux mêmes chefs, acceptent les mêmes programmes et tendent au même but.

— Mais cette municipalité est-elle vraiment si hostile à l'armée, pourrait répondre le général André, puisqu'elle m'invite ?

Justement ! Ils vous font bonne mine parce qu'ils savent bien que vous êtes leur meilleur instrument de désorganisation. Et le seul fait d'échanger publiquement avec de tels socialistes des protestations d'amitié est de nature à rassurer les mauvais citoyens que les rares déclarations patriotiques forcées du ministre de la guerre auraient pu dérouter et de nature à décourager les vrais soldats, et les vrais amis de l'armée. C'est tout profit pour le socialisme antipatriote et international.

Louis LATAPIE.

INFORMATIONS

Un incident grave s'est produit dimanche dans le Sud-Oranais, sur la frontière marocaine. Le nouveau gouverneur général de l'Algérie, revenait d'une exploration du côté de Figuig pour se rendre compte des mesures à prendre pour réprimer les troubles incessants suscités par notre vieil ennemi Bou-Amama parmi cette population pillarde de Berbères, abritée derrière les murailles des bésours. L'amet du pays lui faisait les honneurs de cette visite sur le territoire marocain, quand les Marocains ouvrirent le feu sur l'escorte militaire du gouverneur. Bientôt la fusillade fut générale. Le gouverneur et les personnes qui l'accompagnaient se sont retirées saines et saufs. Au cours de cette affaire, nous avons eu des blessés dont un, un sergent-major, est mort depuis. Les pertes du côté des assaillants ont été plus nombreuses.

Des mesures de répression énergiques et prompte sont prises en ce moment et, à l'heure qu'il est, le kscur des Zouaga doit avoir été par la batterie d'artillerie envoyé à Beni-Ounif.

— Le *Daily Mail*, de Londres, se dit en mesure d'annoncer que le Président de la République arrivera en Angleterre, le 19 Juillet et qu'il y restera trois jours.

On se préoccupe déjà beaucoup de ce voyage aux bords de la Tamise et où s'y prépare à faire à M. Loubet un accueil des plus sympathiques.

Le roi d'Italie se prépare aussi à rendre la visite du roi Edouard ; il s'arrêtera à Paris et, à une date qui n'est pas encore fixée, le Président de la République fera, de son côté, le voyage de Rome.

On assure que la roi d'Italie sera accompagné à Paris et à Londres par la reine Hélène. La jeune souveraine, fille d'un vieil ami de la France et de la Russie, la princes de Montenegro, trouvera, de ce côté-ci des Alpes, un accueil particulièrement cordial.

Le voyage du roi d'Italie, à Londres, devancerait celui de M. Loubet.

A Paris, le roi d'Italie et la reine seraient les hôtes de la France au palais des Affaires étrangères quai d'Orsay.

Quant au voyage de M. Loubet à Rome, il est déjà l'objet d'informations plus ou moins hâtives dans la presse italienne. Ainsi on annonce, ce qui paraît d'ailleurs très vraisemblable, que le Président de la République serait l'hôte du roi au Quirinal. Il serait reçu par le Pape, et, pour se rendre au Vatican, il partirait de l'ambassade de France où il aurait passé la nuit.

Enfin, cet accusé d'autre part qu'à son départ la division française qui accompagnerait M. Loubet dans sa traversée à bord du croiseur-cuirassé « Jeanne d'Arc » serait saluée par l'escadre allemande à ce moment dans les eaux françaises sous le commandement direct du prince Henri.

— Les délégués du Conseil municipal de Paris et les maires de Versailles, Compiègne, Cherbourg, Dunkerque et Toulon, qui assistaient aux fêtes du bi-centenaire de la fondation de Saint-Pétersbourg, ont déposé une magnifique couronne sur le tombeau de Pierre-le-Grand.

— Le Conseil des ministres a achevé l'examen du projet de budget pour 1904 et arrêté définitivement les réductions de dépenses demandées par le ministre des Finances en vue d'établir l'équilibre sans impôts nouveaux ni emprunts. M. Rouvier déposera son projet le 15 Juin. Le projet d'impôt sur le revenu sera déposé en même temps, mais à part. Il supprime l'impôt des portes et fenêtres et transforme l'impôt personnel en un impôt gradué sur les revenus et crée un impôt sur les loyers. C'est la création de taxes de remplacement et non de superposition.

— M. Combes a reçu samedi après-midi les délégués des quatre groupes du chiffre. On s'est entendu sur les deux questions principales qui vont se poser : 1° Celle des autorisations des congrégations de femmes ; 2° Celle de l'impôt sur le revenu.

— M. Rouvier a présidé la Commission extra-parlementaire de l'alcool à sa séance d'ouverture. Il a expliqué le but poursuivi qui est d'aborder, dans toute son ampleur, les problèmes qui se rattachent à la taxation, à la production et au commerce de l'alcool.

— La Commission du suffrage universel a approuvé le principe du vote sous enveloppe et celui de l'isolement de l'électeur, laissant au maire, dans chaque commune, le soin d'organiser de son mieux cet isolement dans la salle du vote.

— La gauche démocratique du Sénat a décidé de convoquer M. Combes, qui est un de ses membres, et de provoquer, au besoin, un débat au besoin public où il exposerait sa politique.

— Dimanche dernier eut eu lieu encore de violentes manifestations anticléricales, socialistes et même anarchistes. Les anarchistes, convoqués par Sébastien Faure, ont troublé une réunion tenue à la Bourse du Travail par les socialistes en l'honneur de Vocroit de Gand en visite à Paris, sur la place de la République, au cours des bagarres un agent a été grièvement blessé. Vingt-quatre arrestations ont été opérées dont une seule a été maintenue.

— Le préfet du Nord avait demandé à la municipalité de Dunkerque que les évêques s'abstiennent de figurer dans la procession qui a eu lieu, dimanche, pour la fête de Notre-Dame-des-Dunes. La municipalité a répondu que l'archevêque de Cambrai avait déclaré que l'avis arrivait trop tard. Le préfet a alors décliné toute responsabilité. Le procession a d'ailleurs eu lieu sans incident.

Du 120 à l'heure.. sur rails

Ce n'est pas en France...

Tandis que l'automobile, cherchant l'impraticable, éclaboussé de sang nos routes libres, une administration de chemins de fer, bêlas ! étrangère, se met en mesure de réaliser sur rails, avec la « grand frère qui tempe », sans risque pour la pauvre monde, la rêve du chauffeur.

Cette administration, dont les administrations françaises et celles aussi des autres pays d'Europe auraient tant à apprendre, sous tous les rapports, est l'administration des chemins de fer du Grand-Duché de Bade.

Elle a la sens très moderne, et, en quelque sorte, scientifique des affaires commerciales. Seule, en Allemagne, elle a introduit sur son réseau, depuis trois ans, le carnet kilométrique, et elle s'en trouve bien, le public encore mieux. Pour 25 francs, elle vend 1000 kilomètres de parcours (2e classe) employés à volonté, même dans les express qui comportent cette classe. En trois ans, le chiffre de ses recettes a plus que doublé, car le public a de suite apprécié l'avantage et la commodité qu'il a à acheter n'importe où, sans faire queue au guichet, ses 500 ou ses 1000 kilomètres au tarif réduit de 2 1/2 centimes l'un.

L'administration des chemins de fer Badois a ainsi saisi à elle une grande partie du transit-voyageurs de Strasbourg-Bâle.

Ainsi favorisée, elle a tout fait pour maintenir son avantage et elle a doté son réseau de locomotives à grande vitesse, supprimant la coûteuse machine-pilote pour les trains rapides et réalisant cette économie qui découle de ce principe de mécanique qu'une machine travaillant à haute pression et vitesse coûtera moins qu'une machine travaillant à une pression modérée.

Sur un ligne latérale au Rhin, elle vient de mettre en service un nouveau type de locomotive dont on attend et dont on dit déjà merveille.

Ce nouveau type, appelé « américain », mais, en réalité, construit à Munich, a un aspect qui frappe par ses dimensions et la puissance de ses organes. La chaudière est timbrée à 16 kilos. Elle repose sur un cadre bas qui remonte au centre du gravite de l'ensemble à hauteur d'un mètre des fournaises du rail ; cela lui donne une stabilité exceptionnelle, indispensable pour aborder les courbes en vitesse. A l'avant quatre petites roues montées sur Coggy, puis deux motrices de 2 m. 12 de diamètre, et enfin, à l'arrière, deux autres petites roues montées sur coulas mobile et servant de guides pour les roues motrices.

La locomotive pèse 86 tonnes à vide, elle peut embarquer 20 mètres cubes d'eau et 11 tonnes de charbon. Ainsi lestée, elle pèse 117 tonnes ou 117.000 kilos, ce qui donne 29 tonnes par essieu. A 16 atmosphères, elle développe 1.600 chevaux, et elle entraîne un poids de 300 tonnes à la vitesse moyenne de 120 kilomètres à l'heure.

Jusqu'à présent, la vitesse maxima autorisée dans le Grand-Duché de Bade est de 100 kilomètres à l'heure (elle n'est que de 90 en Prusse). Mais l'Administration des chemins de fer Badois vient de renforcer toute la voie Mannheim-Bâle. Le rail lourd en acier a été installé, les ponts et ouvrages d'art ont été fortifiés et, un premier jour, à l'ouverture du service d'été, les rapides Badois circuleront à raison de 115 à l'heure, en attendant le 120 dont il sont très capables.

Georges LAURENCE.

Courrier Parlementaire

Au Sénat

Le Sénat a eu, lui aussi, son interpellation sur la course Paris-Madrid, — la course à la mort, M. Combes a déclaré comme à la Chambre, que la réglementation de la circulation des automobiles allait être soumise à une commission où les compétences techniques domineraient et où l'on s'efforcerait, tout en sauvegardant l'intérêt d'une industrie prospère et très française, d'assurer la sécurité des routes. Dieu la veuille et aussi les compétences ! Il serait grand temps que « va-t-à-pied », qui est encore la grande majorité en France, comme en tout pays, ne soit plus exposé à être brusquement assailli par la mort à tous les coins de rue ou de chemin. Il a déjà bien assez des apaches ou des cheminots.

Le Sénat a ensuite repris enfin la discussion du projet de loi du service militaire de deux ans. Tous les amendements en texte déjà voté en première lecture ont été jusqu'ici repoussés. Le Sénat, qui a pris quelques jours de vacances à l'occasion de la Pentecôte, s'est séparé vendredi pour reprendre mercredi son ordre du jour.

A la Chambre

La Chambre après une discussion qui a occupé toute une séance, a voté le passage à la discussion des articles des propositions sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Le lendemain, la séance a été marquée par plusieurs incidents relatifs aux accusations infamantes dirigées par certains journaux contre M. Pelletan, ministre de la Marine, et contre M. Combes en la personne de son fils, M. Edgard Combes, secrétaire général du ministère de l'intérieur, M. Pelletan a été amené à s'expliquer sur une lettre de M. Paraire, ancien secrétaire de Frédéric Humbert, publiée par le *Figaro*. Un autre incident, intéressant M. Combes, a été porté à la Tribune par M. Rabier au sujet d'une affaire de jeu et de cercle. Après avoir entendu les protestations du ministère de la Marine et du président du Conseil, la Chambre a finalement voté, par 333 voix contre 18, un ordre du jour flétrissant les calomnies qui visent, de parti pris et pour troubler leur œuvre, les membres du Gouvernement.

La Chambre avait, au début de la séance, repoussé l'urgence d'une proposition d'amnistie émanant de l'initiative nationaliste.

Vendredi et samedi, la Chambre a entamé la discussion des articles des propositions de loi relatives à l'assistance obligatoire des vieillards, infirmes et incurables. Comme le Sénat, elle s'est ensuite mise en vacances.

CHRONIQUE LOCALE

TOURCOING

Présence déplacée

Il y a parfois dans les actes des hommes politiques une contradiction tellement mystérieuse que notre pauvre humanité ne peut pas parvenir pas de pénétrer le secret, mais il est quelquefois intéressant de s'y arrêter.

Telle est par exemple la présence de Monsieur Dron au banquet offert à la Mairie